

**EXTRAIT DE COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2016**

L'an deux mil seize, le 22 mars, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean Noël RAVÉ, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

MM. RAVE, LETESSIER, BARROCHE, HALLE, DUCHON, GUION, MARTEAU, MOISY, TOUCHARD.
Mmes WITTRANT, DIVAY, AUREAU, FALETTA, FERANDIN, GAIGNER, RIVALAN, ROBBE.

Lesquels formaient la majorité des membres en exercice.

Mme FALETTA a été élue secrétaire de séance.

N° 01 OBJET : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2015-

La présentation du compte administratif 2015 est faite sous la présidence du 1^{er} adjoint.

Il se résume aux résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2015 : 3 311 087,61 €

Recettes de fonctionnement 2015 : 3 630 362,38 €

Soit un **excédent de** : **319 274,77 €**

Section d'investissement

Dépenses d'investissement 2015

(y compris restes à réaliser) : 2 434 985,59 €

Recettes d'investissement 2015

(y compris restes à réaliser) : 2 408 172,03 €

Soit un **déficit de** : **26 813,56 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **ADOPTÉ** le compte administratif 2015 du budget principal dressé par Monsieur Jean Noël RAVE, Maire.

N° 02 OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 -

La présentation du compte administratif 2015 est faite sous la présidence du 1^{er} adjoint.

Il se résume aux résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2015 : 59 739,95 €

Recettes de fonctionnement 2015 : 57 175,51 €

Soit un **déficit de** : **2 564,44 €**

Section d'investissement

Dépenses d'investissement 2015

(y compris restes à réaliser) : 697 314,60 €

Recettes d'investissement 2015

(y compris restes à réaliser) : 871 259,42 €

Soit un **excédent de** : **173 944,82 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **ADOpte** le compte administratif 2015 du budget assainissement dressé par Monsieur Jean Noël RAVE, Maire.

N° 03 OBJET : BUDGET SPANC – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 –

La présentation du compte administratif 2015 est faite sous la présidence du 1^{er} adjoint.

Il se résume au résultat suivant :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2015 :	0 €
Recettes de fonctionnement 2015 :	1 297,34 €
Soit un <u>excédent de</u> :	<u>1 297,34 €</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **ADOpte** le compte administratif 2015 du budget SPANC dressé par Monsieur Jean Noël RAVE, Maire.

N° 04 OBJET : BUDGET LOTISSEMENT « DOMAINE DE LA PORTELLERIE » – COMPTE ADMINISTRATIF DE 2015 –

La présentation du compte administratif 2015 est faite sous la présidence du 1^{er} adjoint.

Il se résume aux résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2015 :	159 807,11 €
Recettes de fonctionnement 2015 :	159 807,11 €
Soit un <u>résultat de</u> :	<u>0,00 €</u>

Section d'investissement

Dépenses d'investissement 2015 :	104 526,98 €
Recettes d'investissement 2015 :	200 000,00 €
Soit un <u>excédent de</u> :	<u>95 473,02 €</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **ADOpte** le compte administratif 2015 du budget LOTISSEMENT « DOMAINE DE LA PORTELLERIE » dressé par Monsieur Jean Noël RAVE, Maire.

N° 05 OBJET : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2016 -

Considérant l'énoncé des résultats du compte administratif du budget principal de l'exercice 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **DECIDE** de l'affectation du résultat 2015 sur le budget principal de 2016 de la manière suivante :

⇒ au compte 1068 (en réserve d'investissement) **26 813,56 Euros** correspondant au besoin de financement de la section + **105 000 Euros** d'excédent de fonctionnement affecté en réserve d'investissement soit : **131 813,56 Euros.**

⇒ au compte 002 (excédent d'exploitation 2015 reporté) pour : **187 461,21 Euros.**

N° 06 OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2016 -

Considérant l'énoncé des résultats du compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **DECIDE** de l'affectation du résultat 2015 sur le budget assainissement de 2016 de la manière suivante :

⇒ au compte 002 (déficit d'exploitation 2015 reporté) pour :
2 564,44 €uros

N° 07 OBJET : BUDGET SPANC – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2016 -

Considérant l'énoncé du résultat du compte administratif du budget SPANC de l'exercice 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **DECIDE** de l'affectation du résultat 2015 sur le budget SPANC de 2016 de la manière suivante :

⇒ au compte 002 (excédent d'exploitation 2015 reporté) pour :
1 297,34 €uros

N° 08 OBJET : BUDGET « DOMAINE DE LA PORTELLERIE » – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2016 -

Considérant l'énoncé des résultats du compte administratif du budget LOTISSEMENT « DOMAINE DE LA PORTELLERIE » de l'exercice 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **CONSIDERE** que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 ne donne pas lieu à affectation puisqu'il se révèle être néant.

N° 09 OBJET : OPERATION SOUS MANDAT POUR TRAVAUX SUR BATIMENT DU CCAS

Pour répondre à la réalisation des travaux de réhabilitation programmés en 2016 sur le bâtiment appartenant au CCAS, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre son avis afin que les travaux soient effectués sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le montant des travaux est évalué à 11 000 €uros TTC.

Après l'exposé de cette opération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **VALIDE la prise en charge par la commune de la maîtrise d'ouvrage inhérente à la réhabilitation du bâtiment dénommé « refuge des personnes sans domicile fixe » appartenant au CCAS** et confirme l'inscription des crédits en 2016 sur les budgets considérés (communal et CCAS).

N° 10 OBJET : DOTATION AU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES A L'ELEVE EN DIFFICULTE (RASED)

Par lettre, en date du 24 février 2016, les membres du RASED sollicitent pour 2016 une dotation de l'ordre de 200 €uros permettant, selon leur besoin, d'assurer l'achat de protocoles nécessaires à la réalisation des bilans psychologiques.

Aussi, afin de répondre à leur demande, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **ATTRIBUE, à effet de l'année civile 2016 et pour les suivantes, sauf demande modificative des membres du RASED, une dotation annuelle de 200 €uros.**

N° 11 OBJET : ANNEE 2016 – DETERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Pour mémoire, les taux d'imposition de taxe d'habitation et de taxe foncière bâtie, fixés en 2015 par le Conseil Municipal, avaient subi une augmentation d'1 point.

* Bien que les contraintes budgétaires continuent d'impacter à la baisse, la marge de manœuvre en fonctionnement et qui plus est en investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

↳ **VALIDE pour 2016 le maintien des taux appliqués en 2015, soit :**

- **Taxe d'habitation => 16,20 %**
- **Taxe foncière bâtie => 14,90 %**
- **Taxe foncière non bâtie => 26,41 %.**

N° 12 OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2016

Après l'exposé des éléments constituant le budget 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

↳ **CONFIRME** le tableau des emplois autorisés figurant dans le document officiel.

↳ **ADOpte** le budget principal de 2016 qui se résume à :

BALANCE GENERALE

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'exploitation	1 998 557,21 €	1998 557,21 €
Section d'investissement	748 835,54 €	748 835,54 €

Cette balance tient compte de l'affectation du résultat de l'exercice 2015 sur le budget 2016.

La **section de fonctionnement** se répartie à raison des :

DEPENSES

- 27 % de charges liées au fonctionnement des services communaux
- 42 % de charges de personnel
- 10 % de charges de gestion courante
- 3 % de charges financières
- 9 % de charges à caractère exceptionnel
- 3 % de charges d'amortissements
- 3 % destinés à abonder la section d'investissement
- 3 % d'écritures d'ordre entre ou à l'intérieur des sections.

RECETTES

- 40 % correspondant au recouvrement des impôts et taxes
- 25 % de dotations et participations
- 17 % de produits des services communaux
- 6 % de produits patrimoniaux
- 9 % de l'excédent de 2015 reporté
- 1 % d'atténuation de charges de personnel
- 2 % d'écritures d'ordre entre ou à l'intérieur des sections.

S'agissant de la **section d'investissement**, elle se répartie à raison des :

DEPENSES

- 70 % d'opérations d'équipements
- 24 % d'opérations financières
- 6 % d'écritures d'ordre entre ou à l'intérieur des sections.

RECETTES

- 10 % de dotations
- 18 % de subventions d'équipements
- 22 % de recours à l'emprunt
- 9 % abondés par la section de fonctionnement 2016
- 18 % de l'excédent de fonctionnement 2015

- reporté
- 12 % d'écritures d'ordre entre ou à l'intérieur des sections
- 11 % du solde d'investissement 2015 reporté.

N° 13 OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Le projet de budget de l'exercice 2016 est présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

BALANCE GENERALE

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'exploitation	107 349,00 €	107 349,00 €
Section d'investissement	240 404,85 €	431 904,85 €

(correspondant à un excédent d'investissement prévisionnel de 191 500 €)

Cette balance tient compte de l'affectation du résultat de l'exercice 2015 sur le budget 2016.

Après cet énoncé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

↳ **ADOPTE** le budget assainissement de 2016 tel que susvisé.

N° 14 OBJET : BUDGET SPANC 2016

Le projet de budget de l'exercice 2016 est présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

BALANCE GENERALE

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'exploitation	2 000,00 €	3 297,34 €

(correspondant à un excédent prévisionnel d'exploitation de 1 297,34 €).

Cette balance tient compte de l'affectation du résultat de l'exercice 2015 sur le budget 2016.

Compte tenu des données évoquées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

↳ **ADOPTE** le budget SPANC de 2016 tel que susvisé.

N° 15 OBJET : BUDGET LOTISSEMENT DU « DOMAINE DE LA PORTELLERIE » 2016

Le projet de budget de l'exercice 2016 est présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

BALANCE GENERALE

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'exploitation	257 031,98 €	257 031,98 €
Section d'investissement	200 000,00 €	200 000,00 €

Compte tenu des données exposées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

↳ **ADOPTE** le budget lotissement du « DOMAINE DE LA PORTELLERIE » de 2016 tel que susvisé.

N° 16 OBJET : SPANC – PERIODICITE ET REDEVANCE DES USAGERS

La mission afférente au contrôle des installations d'assainissement autonome, formalisée auprès de la Lyonnaise des Eaux, a pris fin en décembre 2015 (fin d'un marché d'une durée de 4 ans).

La nouvelle consultation a donné lieu à la validation de l'offre de STGS SAS à AVRANCHES (50307) comme prestataire pour la période de 2016 à 2019 inclus.

Compte tenu des données financières du nouveau marché et de la possibilité de modifier la périodicité des contrôles de bon fonctionnement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↪ **DEFINIT à 10 ans** la périodicité de contrôle périodique des installations concernées,

et

↪ **FIXE** le montant de redevance qui sera facturé aux usagers à :

- contrôle des installations existantes (périodique, installations jamais contrôlées ou avant une vente immobilière) => **155 €**
- contrôle de conception-implantation => **55 €**
- contrôle de conception-implantation CONTRE ETUDE => **50 €**
- contrôle de bonne exécution des travaux => **132 €**
- contrôle de bonne exécution des travaux CONTRE VISITE => **127 €**

Il est précisé que les prestations de la SAS STGS sont facturées, dans un premier temps, à la Collectivité, à charge de refacturer aux usagers. Seule la prestation réalisée dans le cadre d'une vente immobilière sera facturée directement au propriétaire de l'installation visée.

N° 17 OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2016/016 DU 29 FEVRIER 2016

Par délibération, référencée en objet, le Conseil Municipal a actualisé le contenu de la régie de recettes du camping municipal.

Or, s'agissant d'une disposition dont le Conseil Municipal a donné délégation à Mr le Maire, par délibération n° 2014/039 du 08 avril 2014 – article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 7 -, les modifications de la régie de recettes donnent lieu à un arrêté de Mr le Maire.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↪ **PROCEDE au retrait de la délibération n° 2016/016 du 29 février 2016.**

Pour information

En application des dispositions prévues par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal, j'ai pris la décision ci-après :

↪ **Décision n° 2016/002 du 03 mars 2016**

Il s'agit d'un avenant au contrat de maintenance conclu entre la Commune et la Téléphonie Centrale – 2, avenue des Peupliers – à CESSON-SEVIGNE (35) portant sur l'adjonction d'un poste téléphonique au groupe scolaire Jean Tardieu (service RASED).

La redevance annuelle est de 20 € HT avec application de la TVA en vigueur.

Madame FERANDIN – conseillère municipale et membre de la commission « environnement- cadre de vie » - fait lecture du compte rendu de la réunion de commission du 19 mars 2016.

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 23 H 20.

Le Maire,

Jean-Noël RAVE